

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIIN 2023**

Le neuf juin vingt-deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, Mme Sophie MOUQUET, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M. François-Xavier DUBROUS, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Pascal VAUZELLE pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Mme Marie BEAUMELOU
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI,
Mme Ilda FELICIDADE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à Mme Christine VISINE
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

Absente excusée : Mme Nathalie JULIAT ;

Absente non excusée : Mme Nathalie CHABLE,

Secrétaire de séance : Mme Marie BEAUMELOU,

N° 20230906-37 : Tarifs modulés du séjour été CLSH et club ados 2023

Un séjour été est organisé comme chaque année. Celui-ci s'effectuera du 10 07 2023 au 14 07 2023 inclus soit 5 jours au séjour été CLSH et club ados ouvert aux enfants âgés de 4 à 16 ans pour 15 places pour les maternelles, 24 pour les primaires et 24 pour les ados.

Le coût du séjour comprend : le transport, l'hébergement avec restauration et activités et une participation forfaitaire de 10 €/jour/enfant au titre des frais du personnel.

Le prix total du séjour est de 27 991,50€

La Mairie règle la totalité du coût du séjour en amont puis demande une participation familiale calculée selon les grilles du quotient. Le solde restant à la charge de la collectivité.

Il est proposé au Conseil d'approuver les propositions selon le tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'avis de la commission Enfance et Affaires Scolaires du 30 mai 2023,

Considérant l'intérêt pour les enfants fréquentant le CLSH et le club ados de bénéficier durant les vacances scolaires, d'un séjour été,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (27 voix pour dont 6

APPROUVE la participation familiale/enfant du séjour été CLSH et club ados selon les tarifs modulés ci-après :

	Maternelle	Élémentaire	Ados
Car	860,00	1 370,00	1 370,00
Séjour	3 413,50	7 323,00	10 505,00
Cout animateurs 10 € X le ndr de jrs x nbr enf	750,00	1 200,00	1 200,00
Cout total	5 023,50	9 893,00	13 075,00
Cout par inscrit	334,90	412,21	544,79

Cout 2022 pour rappel	330,43	372,46	471,41
--------------------------	--------	--------	--------

Maternelles

Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	Participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	334,90 €	66,98 €	20,09 €	46,89 €	267,92 €
De 4 501 € à 6 800 €	30%	334,90 €	100,47 €	30,14 €	70,33 €	234,43 €
De 6 801 € à 8 900 €	40%	334,90 €	133,96 €	40,19 €	93,77 €	200,94 €
De 8 901 € à 11 000 €	50%	334,90 €	167,45 €	50,24 €	117,22 €	167,45 €
De 11 001 € à 12 000€	60%	334,90 €	200,94 €	60,28 €	140,66 €	133,96 €
De 12 001 € à 13 125€	70%	334,90 €	234,43 €	70,33 €	164,10 €	100,47 €
Supérieur à 13 125 €	80%	334,90 €	267,92 €	80,38 €	187,54 €	66,98 €
Extérieur	100%	334,90 €	334,90 €	100,47 €	234,43 €	0,00 €

Elémentaires

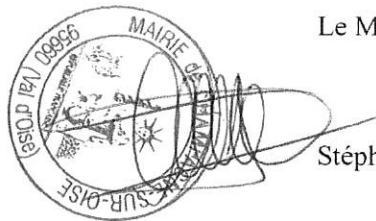
Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	Participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	412,21 €	82,44 €	24,73 €	57,71 €	329,77 €
De 4 501 € à 6 800 €	30%	412,21 €	123,66 €	37,10 €	86,56 €	288,55 €
De 6 801 € à 8 900 €	40%	412,21 €	164,88 €	49,47 €	115,42 €	247,33 €
De 8 901 € à 11 000 €	50%	412,21 €	206,11 €	61,83 €	144,27 €	206,11 €
De 11 001 € à 12 000€	60%	412,21 €	247,33 €	74,20 €	173,13 €	164,88 €
De 12 001 € à 13 125€	70%	412,21 €	288,55 €	86,56 €	201,98 €	123,66 €
Supérieur à 13 125 €	80%	412,21 €	329,77 €	98,93 €	230,84 €	82,44 €
Extérieur	100%	412,21 €	412,21 €	123,66 €	288,55 €	0,00 €

Club Ados

Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	Participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	544,79 €	108,96 €	32,69 €	76,27 €	435,83 €
De 4 501 € à 6 800 €	30%	544,79 €	163,44 €	49,03 €	114,41 €	381,35 €
De 6 801 € à 8 900 €	40%	544,79 €	217,92 €	65,37 €	152,54 €	326,87 €
De 8 901 € à 11 000 €	50%	544,79 €	272,40 €	81,72 €	190,68 €	272,40 €
De 11 001 € à 12 000€	60%	544,79 €	326,87 €	98,06 €	228,81 €	217,92 €
De 12 001 € à 13 125€	70%	544,79 €	381,35 €	114,41 €	266,95 €	163,44 €
Supérieur à 13 125 €	80%	544,79 €	435,83 €	130,75 €	305,08 €	108,96 €
Extérieur	100%	544,79 €	544,79 €	163,44 €	381,35 €	0,00 €

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 12 juin 2023

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 02/06/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

Dont pouvoirs : 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »